



**HAL**  
open science

## Préface au livre de Anne Kletzen

Laurent Mucchielli

► **To cite this version:**

Laurent Mucchielli. Préface au livre de Anne Kletzen. Bandits contre bandits. Les règlements de comptes à Marseille au cours des années 2000, Presses Universitaires de Provence, 2020, 9791032002520. halshs-02514230

**HAL Id: halshs-02514230**

**<https://shs.hal.science/halshs-02514230>**

Submitted on 21 Mar 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Préface au livre de Anne Kletzlen

Laurent Mucchielli

Aix Marseille Univ, CNRS, LAMES, Aix-en-Provence, France



Laboratoire méditerranéen de sociologie  
UMR 7305 - Aix Marseille Université - CNRS  
Maison méditerranéenne des sciences de l'homme  
5 rue du Château de l'Horloge, BP 647  
13094 Aix-en-Provence  
<http://lames.cnrs.fr>

# « Préface »

Laurent MUCCHIELLI

Le travail d'Anne Kletzlen prend place dans une dynamique collective initiée en 2011-2012 avec la création de l'Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux <sup>1</sup>. Soutenu à ce moment-là par le Conseil régional, ce programme de recherche universitaire fut également très bien accueilli par le procureur de la République de Marseille de l'époque (Jacques Dallest), qui autorisa nos équipes à mener plusieurs recherches sur base de dépouillement de dossiers judiciaires <sup>2</sup>. Il nous mit également en relation avec le directeur régional de la police judiciaire de l'époque (Christian Sainte), qui nous permis de dépouiller également les dossiers d'enquêtes préliminaires ouverts dans les affaires de « règlements de compte entre malfaiteurs », selon la fameuse expression policière <sup>3</sup>. C'est cette recherche qu'Anne Kletzlen accepta avec enthousiasme de réaliser.

Le sujet était, il est vrai, dans l'air du temps. Entre 2010 et 2013, Marseille a connu le énième épisode d'une longue histoire la présentant comme la ville la plus criminelle de France (voire même un territoire plus étranger que national), au terme d'une intense construction politique et médiatique analysée ailleurs <sup>4</sup>. Restait à s'atteler à la tâche et à exploiter aussi loin que possible ce matériau policier et judiciaire, dans ses éclairages comme dans ses zones d'ombre. C'est que Anne Kletzlen a fait avec brio, en étudiant une centaine d'affaires survenues entre 2002 et 2011. De ce travail empirique, elle tire de nombreux résultats et hypothèses. On en retiendra ici trois pour discussion générale.

---

<sup>1</sup> Voir le bilan collectif de L. Mucchielli, E. Raquet (dir.), *Délinquances, police, justice. Recherches à Marseille et en région Paca*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2016.

<sup>2</sup> Par exemple : D. Bibard, C. Borrelli, C. Mattina, L. Mucchielli, K. Sahraoui, *Trafics et trafiquants de drogues à Marseille*, Les Rapports de Recherche de l'ORDCS, 2013, n°1 [en ligne : <http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr>].

<sup>3</sup> Nous tenons à notre tour à remercier ces deux grands serviteurs de l'État qui ont eu l'intelligence de ne pas craindre que des chercheurs exploitent (anonymement bien entendu) le travail de leurs équipes, et même de penser que ces recherches ne pouvaient que participer à l'amélioration de leur connaissance des phénomènes criminels.

<sup>4</sup> L. Mucchielli, « Marseille, capitale du crime ? Le récit du crime dans les discours politico-médiatiques », in M. Giacobelli, G. Charbonnier, S. Raoult (dir.), *Le récit du crime. Un séminaire universitaire en milieu carcéral*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2017, p. 59-78.

## *Sur le travail des enquêteurs de police judiciaire*

De tous les types d'homicides, les règlements de compte entre malfaiteurs sont les plus faiblement élucidés par les enquêteurs de police judiciaire. Seul un bon tiers l'est à l'issue des enquêtes initiales, un peu moins de la moitié le sont finalement avec le temps, les découvertes et aveux tardifs, les recoupements entre affaires. La raison première est que les auteurs cherchent activement à se protéger de l'interpellation, là où ils se livrent beaucoup plus facilement dans les affaires dites de « droit commun ». A travers la lecture des dossiers, Anne Kletzlen détaille les techniques d'enquêtes mobilisées par les policiers et leur intérêt pour parvenir ou pas à élucider les affaires. Elle constate que les empreintes génétiques permettent le plus souvent d'identifier les victimes mais généralement pas les auteurs. Les écoutes téléphoniques s'avèrent ensuite rarement décisives. Le procédé est trop connu des bandits. Certaines affaires achoppent aussi par défaut ou insuffisance d'une coopération internationale toujours lourde à mettre en oeuvre (lors même qu'elle apparaît décisive dans le cas notamment de l'Espagne). En fin de compte, il apparaît que le renseignement humain demeure plus important que les outils technologiques dans l'élucidation de ces crimes, ce qui confirme les constats faits il y a une douzaine d'années <sup>5</sup>. L'enquête de voisinage est toujours aussi importante. Et puis les interrogatoires (« auditions ») demeurent cruciaux. Cœur de la pratique policière aux yeux des policiers eux-mêmes, les interrogatoires permettent d'organiser la confrontation directe avec les protagonistes et leurs entourages. Les policiers y recherchent certes si possible des aveux mais plus souvent encore des témoignages voire des dénonciations. Parce qu'il s'agit d'un « tout petit milieu » où beaucoup se connaissent au moins de nom, parce qu'il s'agit d'homicides qui procèdent parfois de cycles vindicatifs et parce que beaucoup de jeunes bandits cherchent à acquérir de la notoriété et font donc souvent savoir « dans la rue » qu'ils sont les auteurs des violences perpétrées, ces interrogatoires permettent de recueillir des informations souvent précieuses non seulement sur l'affaire en cours mais aussi sur des affaires passées.

Insistant sur ce petit milieu d'interconnaissance, où beaucoup semblent donc se connaître au moins de visu ou de réputation, Anne Kletzlen reprend ici à raison le concept de « crimes de

---

<sup>5</sup> L. Mucchielli, « L'élucidation des homicides : de l'enchantement technologique à l'analyse du travail des enquêteurs de police judiciaire », *Déviance et société*, 2006, 30 (1), p. 91-119. Voir aussi l'enquête de Laurence Proteau, « L'économie de la preuve en pratique. Les catégories de l'entendement policier », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2009, 178, p. 12- 27.

proximité » que nous avons forgé dans le cadre des homicides de droit commun <sup>6</sup>, et que Véronique le Goaziou avait déjà repris dans le cadre des viols <sup>7</sup>. Certes, beaucoup d’auteurs échappent au processus d’élucidation. Toutefois, dans le monde des bandits, l’auteur d’un jour est souvent la victime potentielle du lendemain. Quoi qu’il en soit, en travaillant les profils sociodémographiques de la moitié d’entre eux qui est connue, et ceux des victimes qui le sont beaucoup plus, cette proximité se comprend mieux encore. Les victimes sont françaises dans plus de 92% des cas, nées dans le département dans près des trois quarts des cas, à Marseille même dans près des deux tiers des cas, certaines n’ayant jamais quitté leur arrondissement voire leur quartier de naissance. La moitié environ vit dans les quartiers nord (en particulier les 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements, qui concentrent les familles pauvres de la ville). En un mot, même si elle peut parfois avoir des ramifications nationales voire internationales, l’on a bien affaire avant tout à une délinquance locale.

### ***Sur la non-pertinence du concept de « mafia »***

Au-delà ou plutôt en-deçà de sa construction politico-médiatique, la criminalité est certes fortement implantée à Marseille. Ce constat n’a toutefois rien de mystérieux. Principal port de la façade méditerranéenne pour le transport des humains et des marchandises, situé au cœur des routes maritimes de tous les trafics depuis le 19<sup>ème</sup> siècle colonial, ayant accueilli de très nombreuses diasporas et immigrations méditerranéennes, Marseille est de surcroît une ville pauvre et très inégale, et enfin une ville où les élites politiques et économiques locales ont parfois pactisé avec les bandits <sup>8</sup>. Dans ces conditions, il n’est guère surprenant que l’État ait éprouvé (et éprouve encore) de grandes difficultés à y contrôler la criminalité.

Pour autant, et contrairement à de courants usages médiatiques et politiques, il est impropre et injustifié de parler de « mafia » à Marseille. Parmi les multiples éléments qui permettent de définir les mafias, sur le modèle italien, la plupart font défaut <sup>9</sup>. Aujourd’hui pas plus que par le passé <sup>10</sup>, n’existe à Marseille (ni ailleurs en France du reste) une organisation comparable à

---

<sup>6</sup> L. Mucchielli, « Les homicides dans la France contemporaine (1970-2007) : évolution, géographie et protagonistes », in L. Mucchielli, P. Spierenburg (dir.), *Histoire des homicides en Europe, du Moyen-âge à nos jours*, Paris, La Découverte, 2009, p. 129-161.

<sup>7</sup> V. Le Goaziou, *Le viol. Aspects sociologiques d’un crime*, La Documentation française, Paris, 2011.

<sup>8</sup> Un essai de bilan dans : L. Mucchielli, « Histoire et actualité de la criminalité à Marseille : un bilan chiffré des connaissances », *Études et Travaux de l’ORDCS*, 2013, n°8 [en ligne : <http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr>].

<sup>9</sup> Voir la discussion dans C. Mattina, « The transformations of the contemporary mafia : a perspective review of the literature on mafia phenomena », *International Social Sciences Journal*, 2011, 62, p. 229-245; et L. Mucchielli, *Sociologie de la délinquance*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 120 et suiv.

<sup>10</sup> Sur les années 1950-1970, voir A. Marchand, « La French Connection, entre mythes et réalités », *Vingtième siècle. Revue d’histoire*, 2012, 115, p. 89-102. Sur l’entre-deux-guerres, voir L. Montel, *Marseille, capitale du*

la *Cosa Nostra* ou à la *Ndrangheta*. Le fameux « Milieu » marseillais est et a toujours été une constellation de réseaux ou d'équipes, grandes ou petites, qui n'ont jamais organisé la moindre entente commune ni reconnu la moindre hiérarchie et les moindres chefs communs, ni livré la moindre guerre contre l'État, ni jouer sur les territoires où ils sont implantés un rôle à la fois économique et social comparable à celui des entreprises privées et des institutions publiques. Seule l'activité criminelle d'un certain niveau et le recours à la violence mortelle font lien entre ces groupes qui peuvent pour deux ou trois d'entre eux s'associer à l'occasion, ou bien au contraire se faire concurrence, mais qui passent l'essentiel de leur temps à exploiter quelques filons bien précis sur le territoire. Le fait est du reste commun à la plupart des grandes villes au plan international <sup>11</sup>.

Paradoxalement, au moment même où certains usent et abusent de ce qualificatif de « mafia(s) », les règlements de compte connaissent une recrudescence depuis 2002, traduisant une concurrence qui s'exacerbe donc entre les groupes criminels. En effet, plus un marché d'opportunités criminelles est déstructuré (en l'espèce c'est surtout le marché des drogues), plus la concurrence est forte pour la conquête et la conservation des parts de marché, et plus les règlements de compte sont nombreux. Gilles Cordeau l'avait montré à la fin des années 1980 en étudiant les homicides perpétrés au sein du banditisme québécois des années 1970 et 1980 <sup>12</sup>. Dans la région marseillaise, les épisodes de « guerres » alternent avec ceux de « paix » depuis très longtemps. Les années 1980 et 1990 avaient été marquées par la guerre des discothèques dans les Bouches-du-Rhône et le Var. Cette guerre est terminée, au profit de bandits corses semble-t-il. Mais les années 2000 et 2010 sont marquées par la guerre des stupéfiants, qui a elle-même éclipsé la guerre (pourtant également interminable) des machines à sous. Enfin, Anne Kletzlen rappelle qu'il existe aussi des « conflits transactionnels » survenant lorsque les termes d'un contrat (oral) n'ont pas été respectés, qu'un bandit en vole un autre, qu'il ne rembourse pas sa dette ou bien encore qu'il le dénonce aux policiers <sup>13</sup>. Autant d'« embrouilles » qui, chez les bandits, se règlent les armes à la main.

Pour toutes ces raisons, c'est donc bien la diversité qui prime et qui résiste même à une autre tentation contemporaine consistant à opposer un grand banditisme « traditionnel » et un « néo-banditisme ».

---

*crime. Histoire croisée de l'imaginaire de Marseille et de la criminalité organisée (1820-10)*, Thèse de doctorat, Université de Paris X Nanterre, 2008.

<sup>11</sup> Voir R. Boivin, C. Morselli, *Les réseaux criminels*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2016.

<sup>12</sup> G. Cordeau, « Les homicides entre délinquants : une analyse des conflits qui provoquent des règlements de comptes », *Criminologie*, 1989, 22 (2), p. 13-34.

<sup>13</sup> Ceci confirme également les témoignages de bandits recueillis par Frédéric Perri, *Carrières criminelles dans le Milieu marseillais*, Paris, Edilivre, 2007.

### *Sur la non-pertinence des catégories ethniques pour classer les bandits*

La composition sociodémographique des groupes criminels étudiés par Anne Kletzlen est globalement homogène. Il s'agit massivement d'hommes âgés de 20 à 50 ans (les auteurs ont 27,5 ans en moyenne, les victimes près de 35 ans), issus de milieux pauvres (et le plus souvent de familles nombreuses), dénués de tout capital scolaire (pas une seule victime ni un seul auteur dont on connaît le cursus n'a obtenu le baccalauréat, la plupart n'ont même pas connu le lycée) et qui ont fait carrière dans la délinquance (95% des personnes identifiées comme impliquées dans ces règlements de compte étaient déjà « connues des services de police », un peu plus de 80% avaient déjà fait de la prison). Pourtant, derrière cette homogénéité, journalistes, essayistes et responsables policiers rivalisent pour nommer des sous-catégories et, selon nous, ne parviennent le plus souvent qu'à vendre du nouveau avec de l'ancien.

L'histoire la plus courante serait la suivante. Le « grand banditisme » régional se déchirerait depuis l'assassinat de Francis le Belge en septembre 2000. Il se serait ainsi fragilisé et aurait laissé éclore un nouveau « banditisme de cités » ou « néo-banditisme », spécialisé dans le trafic de cannabis marocain et par ailleurs adepte de la kalachnikov et du « barbecue » à l'image de Farid Berrhama surnommé « le rôtiiseur »<sup>14</sup>. Derrière ce système binaire de classification, se cache par ailleurs une représentation ethnicisée du réel : les anciens bandits seraient des « corso-marseillais », tandis que les nouveaux seraient des « maghrébins de cités ». En bref, des Corses et des Arabes.

Ceci a tout d'une simplification abusive, pour ne pas dire erronée. Certes, il existe bien des phénomènes de répartition et de territorialisation des activités criminelles (les discothèques, les machines à sous, telle ou telle drogue, la prostitution, le racket de restaurants, la corruption de marchés publics, etc.). Certes encore, les communautés d'origine, de culture, de langue, participent à la construction de la vie sociale des bandits. Mais d'abord cela n'est pas propre à ce monde social, c'est vrai de manière générale. Ensuite, rien ne dit que ces liens d'origine ou de culture (que l'on a beaucoup trop tendance à fantasmer en France<sup>15</sup>) soient plus forts que les simples liens familiaux, les liens de voisinage durant l'enfance ou encore les liens forgés à

---

<sup>14</sup> Anne Kletzlen montre pourtant que ce fusil-mitrailleur n'est utilisée que dans 20% des affaires. Quand au fait de brûler les corps des victimes en même temps que les véhicules (le « barbecue »), il ne concerne que 8,5% des affaires étudiées.

<sup>15</sup> F. Dhume-Sonzogni, *Communautarisme. Enquête sur une chimère du nationalisme français*, Paris, Demopolis, 2016.

partir de la grande adolescence par l'expérience commune (notamment l'expérience carcérale). Au contraire, toutes les recherches menées depuis les travaux pionniers d'Edwin Sutherland confirment que le comportement criminel résulte d'initiations, d'apprentissages, de socialisations opérés dans les milieux de vie les plus proches des bandits <sup>16</sup>. Si ces derniers ont grandi dans des quartiers présentant une certaine homogénéité sur le plan des origines géographiques et nationales (ce qui est relativement banal dans une ville d'immigration comme Marseille <sup>17</sup>), alors ces proches qui construisent le bandit partageront par ailleurs ces origines communes. Mais ceci ne constitue au fond qu'un contexte donné et en quelque sorte fortuit.

Au demeurant, même si l'on voulait raisonner en termes « ethniques », ce découpage manichéen ne correspond pas du tout aux faits qu'Anne Kletzlen découvre dans les dossiers policiers. Au fil de la lecture de son analyse, l'on voit en effet surgir pas moins de huit (et non deux) sous-ensembles criminels plus ou moins ethnicisés : 1) des Marseillais qu'on dira « ordinaires » (par exclusion des autres catégories), 2) des « Corso-marseillais », 3) des « Maghrébins de cités », 4) des « Corses », 5) des « Gitans sédentarisés », 6) des « Comoriens », 7) des groupes criminels de pays de l'Est (la chercheuse parle à un moment donné d'une « Mafia ukrainienne »), 8) la « Dream team » qui serait constituée de Français d'origines régionales diverses. Ajoutons que d'autres recherches sur le « Milieu » marseillais rappellent le poids des descendants d'immigrés italiens <sup>18</sup>. Ajoutons que certaines de ces catégories apparaissent difficiles à définir. Demandons-nous ainsi ce qu'est exactement un « Corso-marseillais », lors même que l'on identifie par ailleurs des « Marseillais » et des « Corses » ?

En définitive, il semble clair que cette représentation binaire ethnicisée ne renvoie pas à une description de la réalité mais bien plutôt à des représentations sociales qui trouvent leur source ailleurs. « Corses » et (plus encore) « Arabes » ont en commun d'être au fond perçus fondamentalement comme des étrangers. Et si le « néo-banditisme de cités » est actuellement l'expression la plus couramment entendue au sujet de la criminalité marseillaise, c'est que plusieurs facteurs se conjuguent pour enraciner cet imaginaire. D'abord les représentations xénophobes que l'on vient d'évoquer. Ensuite une sorte de racisme social relativement répandu parmi les élites marseillaises, aux yeux desquelles les « quartiers nord » sont comme

---

<sup>16</sup> E. Sutherland, *The Professional Thief*, Chicago, The University Press of Chicago, 1937.

<sup>17</sup> E. Témine, « Marseille, ville de migrations », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1985, 7 (1), p. 37-50 ; S. Mourlane, C. Regnard (dir.), *Les batailles de Marseille. Immigration, violences et conflits XIXe-XXe siècles*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2013.

<sup>18</sup> F. Perri, *Carrières criminelles dans le Milieu marseillais*, Op.cit.

une tâche et une honte pour la réputation et l'attractivité de leur belle « cité phocéenne ». Se les représenter comme peuplés avant tout de dangereux bandits ne peut qu'aider à justifier qu'on les tienne à l'écart et qu'on les laisse s'engluer dans leur misère. Enfin, les bandits qui existent par ailleurs bel et bien dans ces quartiers pauvres de Marseille et dans ces dernières couches d'immigration sont les derniers arrivés dans le Milieu. Ce sont donc les plus inexpérimentés, ceux qui ont le moins de « relations » et d'entre-gens, donc ceux auxquels on ne laisse jouer que les seconds rôles les plus dangereux. Certes, le trafic de cannabis est un commerce très lucratif. Mais c'est aussi une consommation de masse et un commerce de détail qui expose beaucoup à la répression policière et qui suscite une concurrence mortifère entre les réseaux. Enfin, puisqu'il se déroule au moins partiellement dans l'espace public, aux pieds des immeubles, le trafic de cannabis se *voit* beaucoup plus que les autres formes de criminalité organisée. Or, dans ce domaine comme dans d'autres, beaucoup ne voit que ce qu'ils ont sous le nez. La réalité est pourtant toujours plus compliquée. Et la vérité est bien plutôt que nous ignorons les contours exacts et le contenu précis de ces mondes criminels qui, par définition, protègent autant qu'ils le peuvent le secret de leurs activités illégales. Le livre d'Anne Kletzen est de ceux qui lèvent un petit coin du voile, apporte sa pierre à l'édifice collectif. C'est tout ce qu'on demande à un(e) chercheur(se).